Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-101_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur: M. KERARDY

n°101-2026

RUE DE LA CROIX
SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE LIGNE SOUTERRAINE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-17,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant que la société ENEDIS doit procéder à des travaux de modification et d'extension du réseau électrique aérien et souterrain haute tension afin de permettre le raccordement de nouvelles installations au réseau public existant,
Considérant que ces travaux impactent le sous-sol de la parcelle cadastrée section BK 385, BK 51, BK 418 et BK 415, situées rue de la Croix, lesquelles appartiennent au domaine communal,
Considérant que le projet prévoit spécifiquement l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 166 mètres, ainsi que de ses accessoires, dans une bande de terrain de 3 mètres de large,
Considérant qu'avant le démarrage des travaux, il convient de régulariser cette occupation par la signature d'une convention de servitude au profit d'ENEDIS,
Considérant que la société ENEDIS prendra l'intégralité des frais de notaire et d'actes à sa charge exclusive en vue de la publication foncière,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jérôme KERHARDY, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	31	Pouvoir	1	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec ENEDIS relative aux parcelles BK 385, BK 51, BK 418 et BK 415 situées rue de la Croix ainsi que tout autre document s'y rapportant.

PRECISE que la convention sera authentifiée par acte notarié, aux frais de la société ENEDIS.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,

La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-101_2026-DE